

## RÉUNION D'INFORMATION FO LE MARDI 15 AVRIL 2014 DE 9H30 A 12H30



L'organisation syndicale **FO** invite l'ensemble du personnel du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ain à participer à une réunion d'information syndicale le **mardi 15 avril 2014 de 9h30 à 12h30** dans la salle du Conseil d'administration du **SDIS**, 200 avenue du Capitaine Dhonne à Bourg en Bresse.

Cette réunion sera animée par *Monsieur Pierrick JANVIER*, Secrétaire général **FO** de l'Union Nationale des Sapeurs Pompiers et des Personnels Administratifs Techniques et Spécialisés et avec la participation du Secrétaire général **FO** du Groupement Départemental des Services Publics de l'Ain et la Secrétaire générale **FO** des Territoriaux de l'Ain.

Cette rencontre portera sur l'actualité nationale et locale vous concernant, notamment en matière de valorisation des grilles, de statut et de temps de travail, ainsi que sur les prochaines élections professionnelles qui se dérouleront en décembre 2014.

Merci de bien vouloir trouver, au verso, une demande d'autorisation d'absence à transmettre à votre hiérarchie pour vous autoriser à participer à cette réunion d'information sur votre temps de travail.

Nous restons à votre écoute pour tout complément d'information.  
Comptant sur votre participation.

Bien cordialement.

*Rodrigue Brouillard*  
Secrétaire Général du Groupement Départemental  
**FO** des Services Publics de l'Ain



**GROUPEMENT DÉPARTEMENTAL FO DES SERVICES PUBLICS DE L'AIN**  
13 avenue de la Victoire - 01000 Bourg-en-Bresse  
Secrétaire Général Rodrigue Brouillard

☎ : 06.32.64.31.01 ou ☎ : 04.37.62.16.87 💻 : fo@cg01.fr

**<http://fo-territoriaux-01.overblog.com>**

# DEMANDE D'AUTORISATION SPECIALE D'ABSENCE

SERVICE :

DATE :

Je soussigné(e) Mme / M. .... sollicite l'octroi de 3 heures d'autorisation spéciale d'absence le mardi 15 avril 2014 de 9h30 à 12h30, pour me rendre à une réunion d'information syndicale organisée par le Groupement Départemental FO qui se déroulera dans la salle du Conseil d'administration du SDIS, 200 avenue du Capitaine Dhonne à Bourg en Bresse.

## Motif de la réunion :

Réunion mensuelle d'information syndicale, ouvert à tous les agents souhaitant y participer dans la limite de 12 heures maximum par an et par agent.  
(Décret 85-397 du 3 avril 1985 article 6 modifié)

Visa du Responsable de Service :